

DIVEMASTER STANDARDS

Points d'attention spéciale

- Ceci est le premier niveau professionnel de l'échelle de formation ACUC
- Les candidats doivent déjà être au moins Rescue Divers
- Une assurance Responsabilité Civile couvrant les activités que le candidat effectuera est requise.



Préface

Le cours Divemaster de l'ACUC (Chef de Plongée) est le **premier** niveau obligatoire de l'échelon professionnel d'entraînement de l'ACUC. Ce cours peut être enseigné, évalué et certifié par tout Open Water Instructor de l'ACUC ou autre niveau plus élevé. Les principales caractéristiques de ce cours sont que les élèves l'ayant complété avec succès pourront agir comme Dive Controller (Contrôleur en Surface), prendre charge en eau libre de plongeurs certifiés et agir comme Dive Guide (Guide de Plongée), assister un instructeur dans l'entraînement de nouveaux plongeurs, enseigner certains cours sans certification et également enseigner, évaluer et certifier certaines spécialités ne requérant pas de pratique dans l'eau. Pour ce faire il devra détenir le niveau d'instructeur pour la spécialité enseignée.

Ceci étant un Standard de l'ACUC International, il est donc toujours sujet aux différentes législations nationales et locales. Dans les cas où il existe une législation différente de ce Standard, la Délégation de l'ACUC de ce pays ou de cette localité s'il y en a une, doit demander par écrit au Bureau-Chef de l'ACUC (Canada ou Espagne) une **Dévi**ation de ce Standard afin d'être conforme à la législation de l'endroit, en y joignant la documentation pertinente. Les **Dévi**ations requises, pour être valides, doivent apparaître à la fin de chaque Standard visé (point 12).

Dans les cas où la législation locale ou nationale est plus restrictive que les Standards de l'ACUC, cette législation a priorité. Par contre, si ce sont les Standards qui sont plus restrictifs, ce sont alors les Standards qui ont priorité puisque en les suivant, la législation locale sera de ce fait satisfaite.

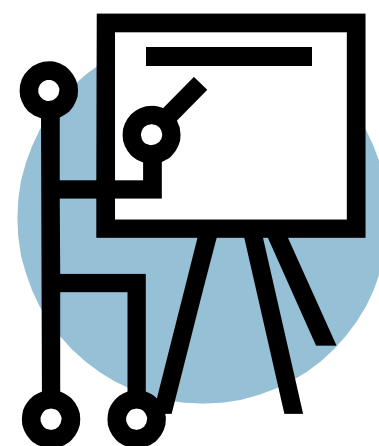
Pour ce qui est des heures d'entraînement requises, il n'y a pas de spécifications car elles dépendent de plusieurs facteurs (nombre d'élèves, environnement de plongée, etc). Par contre, le nombre d'heures d'entraînement requis doit être suffisant à l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Dans les manuels et les documents de l'ACUC où un nombre d'heures est spécifié, ce nombre d'heures ne doit être considérés que comme des recommandations.

1. Domaine du cours

Ce Standard spécifie les connaissances minimales à atteindre lors de l'entraînement pour le niveau Divemaster de l'ACUC. Ce Standard s'applique uniquement à l'enseignement contractuel et à la certification en Plongée Récréative en Sca-phandre Autonome.

2. Définitions

Pour les besoins de ce standard ou de tout autre standard cité en référence : ex. acuc-st-xxx, les conditions suivantes s'appliquent. Veuillez S.V.P. noter que tous les termes ci-après peuvent apparaître dans ce standard spécifique :



Contents

Compétences	3
Prérequis	3
Ratio	3
Informations lors de l'introduction	4
Connaissances théoriques	4
Compétences pratiques	6
Paramètres des pratiques d'entraînement	7
Evaluation	8
Plongées d'entraînement	8
Déviations	8



2.1 ACUC : Entité offrant un système d'entraînement et de certification en plongée récréative en scaphandre autonome (plongée-bouteille, plongée-scuba)

2.2 Equipement de base : Pièces d'équipement suivantes :

- Masque
- Palmes
- Tuba

2.3 Gaz respiré : Air (mélange normal d'oxygène et d'azote)

2.4 Certification : Confirmation que l'étudiant a complété et réussi un cours selon toutes les exigences d'un standard tel que promulgué par l'ACUC.

2.5 Eau froide : Eau dont la température moyenne la plus élevée est de 10 C. ou moins.

2.6 Compétence: ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié.

2.7 Espaces confinés / environnements restreints : conditions de plongée empêchant toute remontée directe à la surface (caverne, épave, sous-glace etc.)

2.8 Eau confinée : Piscine avec une profondeur appropriée à l'activité ou autre plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale 6 m.)

2.9 Equipement de plongée : l'équipement de plongée-scuba consiste en ce qui suit :

- Masque
- Palmes
- Tuba
- Bouteille
- Détendeur
- Source d'air alternative pouvant aller du simple détendeur auxiliaire (octopus) à un deuxième système avec une source d'air indépendante séparée harnais à bouteille séparé ou intégré à un compensateur de flottabilité avec (si approprié), un système de langage d'urgence du dispositif de lestage
- Manomètre à pression submersible pour vérifier la pression de la bouteille
- Dispositif pour mesurer le temps et la profondeur afin de limiter le temps d'exposition aux gaz inertes
- survêtement de plongée (si approprié)

2.10 Spécialités hors de l'eau : Certaines spécialités dont les cours se donnent hors de l'eau ex : Premiers Soins, Administration d'Oxygène, etc.

2.11 Niveaux de connaissance :

- Base : savoir comment...
- Intermédiaire : savoir comment et pourquoi...
- Avancé : savoir comment, pourquoi et également comment l'enseigner...

2.12 Cours de plongée sans certification : Cours de plongée à l'air dans lequel les participants ne reçoivent pas la certification ACUC à la fin du cours, ex : introduction à la plongée-scuba, cours de mise à jour en plongée, cours de perfectionnement de la flottabilité, etc.

2.13. Eau libre : Plan d'eau significativement plus grand qu'une piscine de natation offrant les conditions typiques des plans d'eau de la région où l'entraînement aura lieu.

2.14 Prérequis pour l'entraînement : Ce dont le plongeur a besoin ou les conditions auxquelles il doit satisfaire avant de commencer le cours.

2.15 Visibilité réduite : Conditions de plongée de nuit ou lorsque la visibilité est moindre qu'une longueur de bras quelle qu'en soit la raison.

2.16 Scuba : (Self Contained Underwater Breathing Apparatus): Terme anglais populaire même en milieu francophone, signifiant l'équipement de plongée en scaphandre autonome.

2.17 Instructeur de plongée, aussi nommé Moniteur : un individu qualifié, approuvé par l'ACUC pour entraîner, évaluer et certifier des plongeurs.

2.18 Connaissances théoriques : Apprentissage hors de l'eau (classe, quai, etc.)

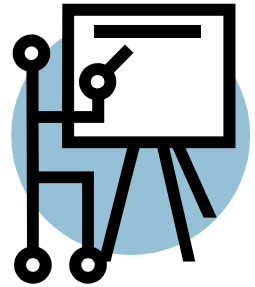
2.19 Plongée d'entraînement en eau libre : Entraînement supervisé par un Instructeur qualifié dans le but de donner aux élèves de l'expérience en eau libre. Les activités suivantes doivent en faire partie :

- Briefing
- Préparation de la plongée
- Vérifications pré-plongée



- Entrée à l'eau
- Procédures de descente
- Activités sous l'eau
- Procédures de remontée vers la surface
- Sortie de l'eau
- Débriefing
- Procédures post-plongée
- Enregistrement de la plongée

2.20 Techniques dans l'eau : connaissances qui s'enseignent dans l'eau (piscine, lac, océan etc.)



3. Compétences d'un Divemaster ACUC certifié en plongée récréative.

Un Divemaster ACUC devra être entraîné pour acquérir assez de connaissance, d'habileté et d'expérience pour plonger et servir de guide en eau libre à d'autres plongeurs certifiés, à assister un instructeur dans l'entraînement de nouveaux plongeurs et également enseigner certains cours dans des spécialités hors de l'eau ou sans certification. Les Divemasters de l'ACUC doivent plonger selon les paramètres suivants :

- Plonger et guider les autres plongeurs à une profondeur maximale de 40 mètres (130 pieds)
- Plonger et s'assurer que les autres plongeurs ne plongent que lorsqu'un support approprié est disponible en surface
- S'assurer que les autres plongeurs plongent dans des conditions égales ou meilleures que celles de leur entraînement
- Assister des plongeurs certifiés plongeant dans un nouvel environnement avec lequel il est lui-même familier

S'ils sont accompagnés d'un Instructeur ACUC, les Divemasters ACUC certifiés peuvent acquérir progressivement de l'expérience dépassant ces paramètres (outre la profondeur) et développer ainsi leur compétence en gestion de conditions de plongées sujettes à leur donner des qualifications plus élevées. Lorsque de l'instruction additionnelle est requise, ceci ne peut être fait que par un Instructeur ACUC qualifié.

“L'âge minimum est de 18 ans”

4 Prérequis pour l'entraînement.

Afin de se qualifier pour suivre un cours selon ce Standard, l'élève devra satisfaire aux exigences suivantes :

- Age minimum : 18 ans.
- Etat de santé : les élèves doivent subir un examen médical approprié à la plongée récréative fait par un médecin. Les élèves devront être informés de l'importance de subir régulièrement des examens médicaux appropriés.
- Certification précédente : Afin de pouvoir être admis au cours de Divemaster, le Rescue Diver ACUC ou l'Advanced Diver possédant la certification en spécialité Rescue (sauvetage) doit avoir l'expérience d'au moins 21 heures de temps de fond (voir aussi les autres exigences de certification). De plus, il doit déjà posséder, ou obtenir pendant son cours, les certificats d'Administrateur d'Oxygène et de Premiers Soins. Pour les fins de ce standard, il est présumé que les candidats possèdent déjà ces spécialités.

5 Ratio d'élèves en entraînement

- Théorie (classe ou piscine) Sans limite.
- Environnement confiné: 10 élèves par Instructeur avec 4 élèves additionnels par Assistant Instructeur ou Divemaster. Le nombre maximal absolu est de 20 élèves.



- Eau libre : 8 élèves par Instructeur avec 2 élèves additionnels par Assistant Instructeur ou Divemaster. Le maximum absolu est 12 élèves

6 Informations lors de l'introduction

Les informations suivantes doivent être fournies aux élèves avant ou durant la première rencontre en classe.

- Prérequis, voir le no 4,
- Limites de la qualification éventuelle
- Domaine du cours
- Procédures du cours
- Coûts, assurances et résultantes contractuelles selon les règlements nationaux
- Équipement obligatoire
- Exigences de la certification, voir le # 10
- Législations et obligations légales concernant la plongée récréative

7. Connaissances théoriques

Les élèves doivent déjà avoir les connaissances d'un Rescue Diver (Plongeur Sauveteur), plus :

7.1 Le Divemaster et la loi: les élèves obtiendront une connaissance de base de:

- Les implications légales
- Négligence et Obligation de Gestion selon les standards ("bon père de famille")
- Standard de la prise en charge
- Assurance Responsabilité
- Abandons de Droits, Désistements, Entente d'Indemnité
- Les mineurs
- Embarcations nolisées
- Epaves

7.2 Tables de Décompression: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Tables de la US Navy
- Tables Bülkman
- Tables DCIEM

7.3 Mission du Divemaster: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

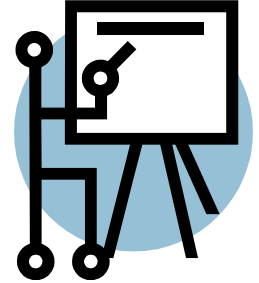
- Planification et de l'Organisation de Plongée
- Considérations sur le site de plongée
 - Océan
 - Lac
 - Carrière
 - Rivière
 - Nuit
 - Glace
 - Caverne
 - Bateau
 - Profonde (Décompression obligatoire)
- Briefing d'un groupe
- Organisation pré-plongée
- Contrôle sur le site de la plongée
- Briefing pré-plongée
- Vérification pré-plongée
- Organisation du support en surface



- Entrées à l'eau
- Contrôle de plongée
- Sorties de l'eau
- Débriefing
- Trousse du Divemaster

7.4 La décompression et le Divemaster: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Le Divemaster et les plongées répétitives
- Les Tables de la US Navy et le Divemaster
- Les particularités des Tables de la US Navy
- Les problèmes de l'eau froide et de l'altitude
- La terminologie des tables
- Le Doppler (détecteur ultrasonique de bulles)
- La planification de plongées avec décompression obligatoire



7.5 Gestion des Situations d'Urgence: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- La prévention
- Les médicaments et les drogues
- Les contre-indications à la plongée
 - Absolues
 - Relatives
 - Temporaires
- Les situations et les procédures d'urgences
- Premiers soins en urgence

7.6 Les Premiers Soins et les Divemasters: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Eléments de Premiers Soins
 - Gestion des cas
 - Les Règles d'Or
 - Problèmes
 - Blessures potentielles en plongée
 - Autres possibilités de problèmes
- Le système circulatoire
 - Le sang dans l'organisme
 - Quelques notions importantes
 - Influence de la plongée sur le système circulatoire
- Le système respiratoire
 - L'hématose
 - Le processus mécanique de la respiration
 - Les différentes capacités respiratoires
- La trousse de Premiers Soins

7.7 Recherches: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- La recherche
- Techniques et plans de recherche par le plongeur
- Méthodes de remorquage
- Récupération d'un corps

7.8 Matelotage de base pertinent à la plongée: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

“Toutes les compétences doivent être évaluées par, au moins, un instructeur ACUC Open Water ou un niveau supérieur, qui doit être avec le candidat dans chaque session ”



- La température
- L'équipement de sécurité
- Les drapeaux de plongée
- Les plongées à plusieurs embarcations
- Etat du site de plongée lors du départ
- Règlements pour les cordages

7.9 Signaux manuels: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Signaux de rappel
- Signaux de surface
- Signaux avec les cordes
- Lumières
- Signaux d'urgence

7.10 Carnet de Plongée du Divemaster

7.11 Les lois de physique et leurs effets: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Le Principe d'Archimède et la flottabilité
- Principes de base de la dynamique thermique
- Loi de Dalton: ses effets en plongée
- Loi de Henry: ses effets en plongée

7.12 Compresseurs de plongée: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Description générale de base
- Le fonctionnement d'un compresseur à haute pression
- La description d'un compresseur à quatre cylindres
- Comment remplir des bouteilles avec un compresseur
- Terminologie

7.13 Techniques d'enseignement: Les élèves obtiendront une connaissance intermédiaire de:

- Facteurs affectant le processus d'apprentissage
- Développer le plan d'une leçon
- Techniques de relaxation
- Lois de l'apprentissage
- Forger la confiance
- Satisfaire les besoins des élèves
- Techniques de visualisation
- Déceler le stress
- Procédures d'enseignement théorique
- Procédure d'entraînement pratique des techniques
- Procédures d'entraînement en eau libre
- Comment enseigner le cours: Plongée-tuba de l'ACUC
- Comment enseigner le cours: Introduction à la Plongée de l'ACUC

7.14 Standards et Procédures de l'ACUC

8 Contenu de cours se rapportant aux techniques dans l'eau

8.1 Techniques en eau confinée:

En plus des techniques de Rescue Diver déjà acquises, les élèves devront pouvoir exécuter les techniques suivantes. Chaque technique devra être maîtrisée en eau confinée avant d'être pratiquée en eau libre.

- Planification et organisation de plongée



- Briefing du groupe
- Organisation pré-plongée
- Contrôle sur le site de plongée
- Briefing pré-plongée
- Vérification avant la plongée
- Organisation du support en surface
- Entrées à l'eau
- Contrôle de la plongée
- Sorties de l'eau
- Débriefing
- Situations d'urgences et procédures
- Techniques et plans de recherche de plongeur
- Méthodes de remorquage
- Comment enseigner le cours: Plongée-tuba de l'ACUC
- Comment enseigner le cours: Introduction à la Plongée de l'ACUC

8.2 Techniques en eau libre:

En plus des techniques de Rescue Diver, les élèves devront pouvoir exécuter les techniques suivantes dans les conditions typiques de l'environnement local

- Briefing du groupe
- Organisation pré-plongée
- Contrôle sur le site de plongée
- Briefing pré-plongée
- Vérification avant la plongée
- Organisation du support en surface
- Entrées à l'eau
- Contrôle des plongées
- Sorties de l'eau
- Débriefing
- Techniques et plans de recherche de plongeur
- Méthodes de remorquage
- Comment enseigner le cours: Plongée-tuba de l'ACUC
- Comment enseigner le cours: Introduction à la Plongée de l'ACUC

9. Paramètres des pratiques d'entraînement

- 9.1 Toutes les techniques en eau confinée doivent être enseignées, directement supervisées et évaluées par un Instructeur ACUC qui devra être dans l'eau pour l'entité de chaque session et en contrôle direct des élèves à chaque session.
- 9.2 Avant la première plongée en eau libre, les élèves devront prouver ou démontrer à un Instructeur Scuba leur habileté aquatique en accomplissant sans palmes, masque, tuba ou autre aide de natation, les exercices suivants :
- sur une distance de 150 mètres e
 - exécuter 10 minutes de survie en nage sur place
- 9.3 Avant de participer aux plongées en eau libre, les élèves devront avoir démontré suffisamment de connaissances théoriques et techniques Scuba en eau confinée pour pouvoir performer adéquatement en eau libre dans les conditions habituelles du site
- 9.4 La profondeur maximale ne devra pas dépasser 20 mètres / 65 pieds
- 9.5 Toutes les plongées devront se faire de jour dans un site permettant une remontée directe à la surface. De ce fait, ces plongées en eau libre ne devront jamais se faire dans des cavernes ou sous la glace.
- 9.6 Pour les plongées d'entraînement, les élèves devront porter l'équipement décrit dans la clause 2.9
- 9.7 Toutes les techniques en eau confinée doivent être enseignées, directement supervisées et évaluées par un Instructeur ACUC qui devra être dans l'eau pour l'entité de chaque session et en contrôle direct des élèves pendant chaque session.



9.8 Selon la clause 5, le nombre absolu d'élèves par Instructeur dans des conditions idéales de supervision et d'escorte est de 8. Le nombre maximal par assistant qualifié pour la supervision et l'escorte est de 2. En aucun temps, un élève ne devra être dans ou sous l'eau sans supervision.

9.9 Avant la plongée, l'Instructeur devra préparer un "plan d'urgence". Dans les environs immédiats du site, il devra y avoir :

- une trousse adéquate de Premiers Soins
- une Unité d'Oxygène d'une capacité de 15 litres/min. pour au moins 20 minutes
- un système de communication adéquat pour alerter les unités de Soins Médicaux d'Urgence

9.10 L'Instructeur devra annuler ou mettre fin à la plongée si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental d'un élève le nécessite.

9.11 Un maximum de 3 plongées par jour sera permis.

10 Certification : exigences et évaluation

- Connaissances : L'élève devra démontrer par l'**examen écrit (**)** fourni par l'ACUC ses connaissances théoriques selon la clause 7 et sa connaissance des techniques selon la clause 8.
- Techniques de plongée : L'élève devra démontrer de façon satisfaisante son habileté technique à un Instructeur ACUC selon la clause 8
- Temps minimal **des plongées** précédentes : L'élève devra avoir un temps de fond total d'au moins 40 heures avant d'obtenir sa certification.

(**) Si pour certaines raisons l'élève ne peut pas compléter l'examen écrit **fourni par l'ACUC**, l'instructeur peut lui faire subir oralement le même examen et inscrire ses réponses sur le feuillet d'examen de l'ACUC. Quelque soit le cas, l'examen de l'ACUC **doit être complété** soit directement par l'élève ou indirectement par la transcription des réponses de l'élève sur le formulaire de l'ACUC par l'instructeur.

L'instructeur peut s'il le désire, offrir des examens additionnels à l'élève, mais celui de l'ACUC **doit** être complété.

11 Plongées d'entraînement

Pour être certifiés, les élèves devront compléter au moins **deux plongées** d'entraînement en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur ACUC. Chacune de ces plongées de qualification devra être d'au moins 30 minutes. En eau froide, une plongée de 20 minutes suffira.

12 Déviation

Aucune requise